



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Micro-entreprise à la campagne : quels modèles ?

Françoise Gerbaux

Abstract

Creation of small firms is a fact but this dynamic current met difficulties. On top of these problems, lack of system of reference is the most important. The self-employment is the one and only reference, but several values put to this form of labour are not convenient to the new social desire, and the new economic situation. It will be necessary to suit self-employment to a entrepreneurial culture, and change the economic, social and fiscal politics.

Résumé

La création de petites entreprises est une réalité, mais cette dynamique rencontre des difficultés. Parmi celles-ci, l'inexistence d'une référence claire nous semble importante. La seule référence est celle du travail indépendant ; mais plusieurs valeurs attachées à ce modèle font problème face aux aspirations sociales nouvelles et au contexte économique : la référence au patrimoine, la formation sur le tas, le recours à la main-d'œuvre familiale se heurtent aux questions du capital, de montée de l'individualisme, des nécessités de la formation. Ne faudrait-il pas adapter le modèle du travail indépendant et revoir les politiques économique, sociale, et fiscale qui ne sont pas adaptées ?

Citer ce document / Cite this document :

Gerbaux Françoise. Micro-entreprise à la campagne : quels modèles ?. In: Économie rurale. N°202-203, 1991. Quel avenir pour l'agriculture et le monde rural ? pp. 71-74;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1991.4193>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1991_num_202_1_4193

Fichier pdf généré le 08/05/2018

MICRO-ENTREPRISE A LA CAMPAGNE : QUELS MODÈLES ?

Françoise GERBAUX*

Résumé :

La création de petites entreprises est une réalité, mais cette dynamique rencontre des difficultés. Parmi celles-ci, l'inexistence d'une référence claire nous semble importante. La seule référence est celle du travail indépendant ; mais plusieurs valeurs attachées à ce modèle font problème face aux aspirations sociales nouvelles et au contexte économique : la référence au patrimoine, la formation sur le tas, le recours à la main-d'œuvre familiale se heurtent aux questions du capital, de montée de l'individualisme, des nécessités de la formation. Ne faudrait-il pas adapter le modèle du travail indépendant et revoir les politiques économique, sociale, et fiscale qui ne sont pas adaptées ?

RURAL SMALL FIRM : WICH MODEL ?

Summary :

Creation of small firms is a fact but this dynamic current met difficulties. On top of these problems, lack of system of reference is the most important. The self-employment is the one and only reference, but several values put to this form of labour are not convenient to the new social desire, and the new economic situation. It will be necessary to suit self-employment to a entrepreneurial culture, and change the economic, social and fiscal politics.

Les petites entreprises françaises persistent et sont, ces dernières années, créatrices d'emplois. Prenant acte de cette vitalité, les pouvoirs publics incitent à la création : « Les emplois de demain gisent dans les PME et dans toutes les initiatives locales », tel est le nouveau slogan. De nombreux dispositifs ont été mis en place pour encourager les créateurs. Dans ce nouveau contexte, la question centrale est la suivante : quelles sont concrètement les voies possibles ? Promouvoir les initiatives locales certes, mais sur quel modèle d'entreprise ?

L'hypothèse est que nous n'avons pas en France de référence claire sur la petite entreprise de une à dix personnes. Cette situation, dommageable pour l'ensemble de l'économie, l'est encore plus en ce qui concerne le milieu rural. Une série d'enquêtes récentes montrent en effet la distorsion importante qui existe entre les aspirations sociales des « petits » créateurs et la réalité. Peut-on penser que cette distorsion tient à l'attrait que garde le modèle du travail indépendant mais que certaines valeurs attachées à ce modèle ne répondent plus aux aspirations sociales actuelles, et que les politiques économiques, fiscales et sociales sont inadéquates ?

LE MODÈLE TRADITIONNEL DU TRAVAIL INDÉPENDANT

Le modèle traditionnel est celui du petit patron, artisan ou commerçant dont la stratégie est guidée par cet élément fondateur : « être maître de son travail, de son temps de travail ». Une série d'éléments sont attachés à cette conception : le métier et le patrimoine sont les vecteurs à partir desquels se fondent des stratégies d'auto-création d'emploi. La famille est un autre vecteur important : le travail familial et le rôle des conjoints sont fondamentaux.

Au-delà de la famille, le recours aux réseaux de relations sociales joue lui aussi un grand rôle. L'accès à l'indépendance pour les enfants, n'héritant pas du patrimoine ou de l'entreprise familiale, s'opère grâce au passage dans le salariat local, grâce à ces réseaux de relations.

Enfin l'accès à l'indépendance est traditionnellement lié à une formation sur le tas : « Le métier s'exerçait et se transmettait d'homme à homme, le métier s'apprenait en travaillant » (Zarca, 1986).

* CNRS-CERAT, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

Ce modèle s'appuie sur des valeurs cultivées par les élites locales, que sont les capacités d'entreprendre. La mobilité sociale et professionnelle a été d'autant plus facile qu'elle permettait de mettre en œuvre ces capacités traditionnelles : constituer un capital, et le gérer. Bien que nombre de métiers traditionnels soient en crise, le travail indépendant est encore largement valorisé en milieu rural. Il existe ainsi, au niveau des systèmes économiques locaux, une proximité de valeurs, un partage et une adhésion à un modèle de réussite sociale. Sur la base de certaines de ces valeurs le travail non salarié a résisté. Mais plusieurs mutations sont en cours et les conditions et les exigences qui président à la création des micro-entreprises se sont transformées.

Le travail indépendant est-il, dans le contexte global de « réactivation » de l'esprit d'entreprise, simplement réanimé ou a-t-il toujours été vivace ? En tout cas, de nombreuses personnes interrogées ont quitté des emplois salariés à temps plein, pour choisir cette forme de travail, pour être avant tout son propre maître, opter pour les risques de l'indépendance contre la sécurité du travail salarié sans initiative, tels sont les arguments qui fondent ces stratégies (Gerbaux, 1989). C'est le phénomène connu du rejet du travail parcellisé, la réticence à l'égard d'un rapport salarial dévalorisant. Un autre argument avancé porte sur le choix d'un aménagement différent du temps de travail. La variété des activités dans le temps, un horaire différent des « huit heures par jour, cinq jours par semaine, quatre semaines par mois... » pèsent dans le choix qui est fait.

DU TRAVAIL INDÉPENDANT A LA TRÈS PETITE ENTREPRISE

Les très petites entreprises jouent aujourd'hui un rôle fondamental dans le développement économique local. A titre d'exemple, dans la Région Rhône-Alpes, le Vercors illustre bien l'extrême importance de cette réalité : pour l'ensemble de ce massif, 56,9 % des entreprises n'ont pas de salariés, c'est-à-dire plus d'une sur deux, 35,8 % comptent moins de 5 salariés, soit 92,7 % des entreprises ont moins de 5 salariés (Observatoire Economique du Vercors, 1988). Mais ce que révèle surtout les enquêtes, c'est la grande distorsion entre images et réalités. Une valeur fondamentale subsiste, l'indépendance : « rester maître chez soi ». Cette maxime demeure le levier essentiel de la création ou de la reprise d'entreprise. Les pratiques traditionnelles sont toujours vivaces : l'appui sur le groupe familial, le recours au patrimoine hérité, le réseau de relations sociales locales. Cependant les stratégies observées récemment sont en rupture sur plusieurs points fondamentaux.

Les nouvelles stratégies d'installation observées relèvent d'un choix vis-à-vis d'un lieu de travail et d'un mode de vie. Le thème de « Vivre au pays » est devenu d'autant plus fort que l'image de la ville est désormais associée à celle du chômage. Des aspirations sociales nouvelles se sont affirmées et certaines caractéristiques de ce qui faisait la richesse du travail indépendant font problème.

- La question du patrimoine est complexe. Sa place dans le fonctionnement d'une micro-entreprise a été bouleversée. Pendant longtemps, seule l'accumulation et

l'épargne personnelles ont été considérées comme des garanties contre les aléas de l'existence. Ainsi le patrimoine assurait-il la rente-vieillesse et justifiait la logique de l'accumulation (et le refus de s'intégrer dans le régime général proposé à la fin de la guerre). Or les changements économiques qui ont conduit à l'exode rural, ou l'apparition des grandes surfaces ont eu comme impact la dévalorisation de ce patrimoine. A cela s'ajoute la progressive harmonisation des régimes de protection sociale qui rend la stratégie patrimoniale d'accumulation relativement désuète. Le deuxième point important concerne le statut de l'entreprise. Les pouvoirs publics ont voulu inciter les artisans à « séparer le tiroir-caisse du porte-monnaie » (Marcaillou, 1990). Mais les formes juridiques élaborées à ce propos sont des échecs. Les statuts de SARL de famille et de EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) n'ont pas eu le succès escompté. Les artisans restent attachés à l'entreprise individuelle et ils étaient 83,8 % en 1988 à travailler sous cette forme. La question fondamentale est celle relative au droit civil français qui proclame l'unicité du patrimoine. La protection des biens personnels offerte par le statut de EURL semble totalement fictive.

- La main-d'œuvre et l'organisation du travail : la montée de l'individualisme met à mal l'utilisation traditionnelle de la main-d'œuvre familiale. Les statuts de conjoint et d'aides familiaux sont encore peu favorables. En découlent des difficultés dans l'organisation du travail au sein des petites entreprises. Cette question est d'autant plus difficile qu'un des facteurs d'efficacité de la petite entreprise tient justement à l'organisation originale du travail qui a largement contribué au maintien de celles-ci dans le nouveau contexte économique (Madinier, 1987). D'autre part, le mode d'organisation du travail dans certaines unités change. Il passe d'une organisation de type hiérarchique à un mode où les individus sont soit polyvalents, soit associent leurs compétences.

- La formation : la « gestion » du métier et des savoir-faire devient de plus en plus difficile. Les conditions de transmission et d'acquisition se modifient sous l'effet de l'affaiblissement de la notion de métier, de la confrontation avec de nouvelles technologies et de la nécessité d'assurer de nouvelles fonctions. L'attitude vis-à-vis de la formation professionnelle, même si elle est en cours de changement, n'est pas totalement positive. La formation sur le tas est toujours valorisée. Beaucoup de formations traditionnelles sont encore axées sur la notion de métier et d'acquis techniques. Or un certain nombre de fonctions, autrefois peu importantes, ont désormais pris une place considérable. Tel est le cas de la gestion, de la comptabilité et de la commercialisation, en un mot de la compétence managériale (Gerbaux, 1989). Autant de compétences qui ne sont pas suffisamment prises en compte et qui concourent aux difficultés rencontrées par les créateurs. L'importance de la formation générale devient donc beaucoup plus déterminante. La logique de l'artisanat, qui valorise l'idéal de l'installation en exerçant son métier et en étant son propre maître, se modifie.

- La protection sociale : une définition juridique claire du travail indépendant n'existe pas. Seule la notion de travailleur dépendant est définie par le code de la Sécurité Sociale. Le travailleur indépendant est défini *a contrario*. Au centre des conflits, la notion de subordination économique est fondamentale, au sens où cette subordina-

tion est liée au fait que le travailleur a entendu ou non mettre en œuvre sa propre entreprise (Benoit, 1990). Des difficultés découlent de ce flou et induisent des conflits d'assujettissement. Le nombre de faux artisans est important, et se fait souvent à l'initiative des employeurs qui font ainsi supporter à des individus les risques inhérents à l'entreprise. A l'inverse, nombre de travailleurs subissent l'attraction du régime général, et revendiquent leur assujettissement à celui-ci, en dépit de leur indépendance. Enfin, les chiffres montrent que les jeunes sont plus nombreux à se mettre en société, et sont moins attachés à l'entreprise individuelle que leurs aînés. Un exemple, les chefs d'entreprises du bâtiment se salarient à 24,8 % quand ils créent leur entreprise, alors que ceux qui dirigeaient les entreprises disparues ne l'étaient pas du tout. L'attrait de la couverture sociale et du régime fiscal du statut de salarié par rapport à celui du chef d'entreprise est manifeste.

- Les voies d'accès à l'entreprise : elles sont beaucoup plus complexes aujourd'hui. Si, hormis les héritiers, la création d'entreprise a représenté une filière importante pour la mobilité ouvrière, il semble qu'aujourd'hui la création de petites unités concerne un éventail plus large de créateurs, en terme d'origine sociale. De plus, les chemins sont plus obscurs, du travail au noir en passant par les petits boulots (Guillaume, 1987). Dans les zones touristiques, les métiers saisonniers conduisent également à la création d'entreprise. Dans ce cas particulier, l'installation est un processus progressif et évolutif. Celle-ci passe par une période de « bricolage », que les intéressés appellent « la galère ». Elle se caractérise parfois par la combinaison de plusieurs activités saisonnières. Il s'agit surtout de gérer des opportunités d'emplois. Le projet d'entreprise n'étant pas toujours bien défini, il s'amorce par une installation précaire qui ne préfigure pas toujours le projet final, mais qui permet d'accumuler de l'expérience, d'affiner le projet final et de constituer un réseau de relations sociales nécessaire lors de l'installation. Ces nouvelles installations valorisent d'abord l'initiative et l'innovation. Elles contournent souvent la question du capital nécessaire à l'installation et se font sans appropriation du foncier ou immobilier local : la gérance, les locations, ou les baux verbaux, sont des voies d'accès privilégiées.

Ne faudrait-il donc pas, compte tenu des transformations économiques actuelles, adapter le modèle du travail indépendant ? Il correspond, dans le milieu rural, à un modèle de promotion et de réussite sociale, mais les questions de statut, les législations sociale et fiscale ne sont pas adaptées.

QUELS MODÈLES POUR LES MICRO-ENTREPRISES ?

Il s'agit de l'avenir des micro-entreprises. Certains auteurs soulignent l'importance de ce ciment culturel fondé sur les valeurs attachées au travail indépendant. Celui-ci s'est particulièrement diffusé dans les zones à développement tardif ou semi-périphérique. F. Gresles souligne, pour la France, l'importance de l'indépendance comme concept fort, non seulement à cause de sa place dans le système de représentation sociale, mais surtout par

l'éclairage qu'il apporte sur les forces dynamiques de mutation et de segmentation que connaissent les sociétés industrielles (Gresles, 1981). Mais une reconnaissance de cette réalité au niveau des pouvoirs publics n'est pas évidente. Les petites entreprises sont perçues comme « archaïques ». Elles sont souvent placées devant le dilemme grossir ou dépérir. Cette situation est le résultat d'une longue histoire où progressivement on est passé d'une politique protectionniste, notamment à l'égard du travail indépendant entre les deux guerres, à une politique qui voulait la liquidation des petites unités considérées comme peu productives pendant les trente dernières années. Elles ont été condamnées à disparaître dans les rapports de prospective du début des années soixante et une politique économique favorisant la concentration des unités a progressivement été mise en place. Au terme du processus, le travail indépendant a été amené à se couler dans le statut de la grande entreprise, alors que son fonctionnement est fort différent (Auvolat, 1987). En conséquence, elles sont, comme en Italie, mal répertoriées, peu connues et des colloques européens récents en ont fait le constat. Cette reconnaissance est pourtant indispensable pour permettre la pérennité des stratégies sociales en question.

Pourtant « le modèle d'industrialisation diffuse italienne », à partir de petites entreprises commence à faire école (Ritaine, 1989). Mais il ne semble pas que les politiques publiques, hormis les lois spéciales en faveur de l'artisanat, aient accordé une part vraiment importante des transferts de l'Etat à ces petites entreprises (Bagnasco, 1989). Le mouvement d'industrialisation diffuse a été baptisé de « spontané ». Son essor n'a été permis que par la croissance prodigieuse de la demande mondiale en biens de consommation selon des modèles où les choix n'étaient pas standardisés, et les petites entreprises italiennes ont pu saisir ces opportunités, répondant à cette demande grâce à leurs différentes ressources spécifiques. Plusieurs auteurs estiment que loin d'être conjoncturel, ce mouvement de créations de petites unités correspond à une nouvelle étape du capitalisme où la multiplication de services au particulier va croître de façon importante et donc instaure de bonnes conditions pour les petites unités, très importantes déjà dans ces secteurs. Il apparaît notamment que les petites entreprises sont nombreuses et le resteront dans les secteurs soumis à des irrégularités aléatoires, à des à-coups (Madinier, 1987). On pense au secteur tertiaire et surtout touristique.

Revenons donc aux difficultés soulevées précédemment. On ne peut que constater que les multiples retouches pour améliorer le sort des petites entreprises ne fait qu'accroître la complexité de la question. Plusieurs statuts d'entreprise sont possibles. Au sein de l'entreprise, le conjoint doit choisir entre trois statuts. La politique de réduction de charges pour la première embauche n'a pas eu le succès escompté. La formation des créateurs est plus que balbutiante, alors qu'elle est une source d'échec connue. La question des charges sociales et fiscales supportées est plus que délicate, puisque pour certains, elle conduit au travail au noir et aux sous-déclarations.

Enfin l'environnement est particulièrement défaillant en matière de conseil et de marketing.

La mise en œuvre du Groupe de travail interministériel sur le développement local (GIDEL), des Fonds régionaux d'aide au conseil (FRAC), ainsi que celle de mesu-

res financières nouvelles montrent le regain d'intérêt pour les petites entreprises. Des propositions émergent en France pour que les pouvoirs publics entament une réflexion sur les politiques fiscales et sociales à adapter dans un contexte où les grandes entreprises créent moins

d'emplois que les petites. Mais ces démarches sont trop discrètes si l'on croit réellement à l'avenir de la petite entreprise. La question ne mérite-t-elle pas d'être abordée plus globalement et vigoureusement, en terme de modèle d'entreprise ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AUVOLAT J. (1987). - De l'artisan fiscal aux petits boulots : quelles politiques fiscales et sociales pour favoriser le développement du travail indépendant en France ? Commissariat Général du Plan, **Actes du colloque européen sur « Le travail non salarié »**, 10-11 juin, Paris.

A. BAGNASCO (1989). - **Développement régional, société locale et économie diffuse**. In *La Flexibilité en Italie*, Ed. Syros Alternatives.

A. BENOIT (1990). - **La notion de travailleur indépendant**, Grenoble, Cerat-IEP.

C.G.P. (1987). - Le travail non salarié, **Actes du colloque européen**, op. cit.

F. GERBAUX (1989). - Entreprendre à la campagne, l'avenir des micro-entreprises, **Séminaire sur « l'emploi rural »**, Formation Science Politique Rhône-Alpes, novembre 1989.

F. GRESLES (1981). - L'indépendance professionnelle, actualité et portée du concept dans le cas français, **Revue française de sociologie**, n° 2.

F. GRESLES (1983). - Les travailleurs indépendants et la protection sociale, **Droit social**, n° 4, avril.

M. GUILLAUME (1987). - Petits boulots ou micro-entreprises : faire le saut, **Economie et Humanisme**, n° 294, mars-avril.

P. MADINIER (1987). - Les facteurs d'efficacité des très petites entreprises, C.G.P., **Actes du colloque européen sur le « Le Travail non salarié »**, 10-11 juin, Paris.

MARCAILLON (1990). - L'artisanat est toujours créateur d'emplois, **Dossier du Monde**, suppl. « Emploi », 28 mars.

P. MULLER, F. GERBAUX, A. FAURE (1989). - **Les entrepreneurs ruraux, agriculteurs, commerçants, hôteliers, élus locaux**, Paris, Ed. L'Harmattan.

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DU VERCORS (1989). - Données de synthèse, Parc du Vercors.

E. RITAINE (1989). - La modernité localisée. Leçons italiennes sur le développement régional, **Revue française de science politique**, Vol. 39, n° 32, avril 1989.

B. ZARCA (1986). - **L'artisanat français. Du métier traditionnel au groupe social**, Paris, Economica.